

**CAP locale n°1 du 14 novembre 2014**  
**liste d'aptitude pour la sélection au grade d'inspecteur**  
**Année 2015**

**Déclaration liminaire**

Avant d'évoquer le point à l'ordre du jour de cette CAPL, il nous semble nécessaire de rappeler la situation générale dans nos services en cette fin 2014.

Elle s'inscrit dans un contexte de suppressions continues d'emplois, avec un budget 2015 qui prévoit, notamment, 2000 suppressions d'emplois à la DGFIP (27 000 depuis 2002) et la réduction drastique des dotations budgétaires.

En outre, les vacances d'emplois se chiffrent aujourd'hui à 1975 postes.

Cette situation accentue les tensions sur l'exercice des missions et les conditions de travail se dégradent encore.

Par ailleurs, le contexte économique actuel engendre un climat anti-fiscal qui pèse sur les relations que nous avons avec les contribuables.

La CGT exige donc une nouvelle fois que le recrutement de 2015 vienne combler l'ensemble des emplois vacants ! Compte tenu de la situation actuelle dans les services, la Direction Générale ne peut pas se contenter de faire des recrutements en 2015 au vu des seuls départs en retraite prévus pour l'année sans prendre en compte le déficit accumulé de ces dernières années.

C'est pourquoi, le 18 novembre 2014, les fédérations de fonctionnaires CGT, FAFP, FSU et Solidaires appellent à une journée de mobilisation.

Pour revenir au sujet de la CAPL qui nous réunit aujourd'hui, la CGT revendique que **le concours soit la voie de recrutement privilégiée** car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un **réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude**.

Nous devons nous prononcer sur une liste d'aptitude au grade supérieur, alors que le nombre des promotions, toutes modalités confondues, a été très fortement réduit.

Cette situation prive de nombreux collègues, dont les compétences professionnelles ne sont plus à démontrer, de promotions largement méritées.

Et quand cela se cumule, pour la cinquième année consécutive, avec le gel du point d'indice, vous comprendrez que le moral des agents soit à la morosité.

Pour la CGT, il est clairement établi que le classement des agents élaboré à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.

Le vote de la CGT reflète l'expression de notre analyse sur le volume des promotions jugé largement insuffisant et en aucun cas un jugement de la valeur des candidats retenus.

# COMPTE RENDU

**Concernant l'établissement de la liste d'aptitude, la direction a examiné les candidatures par ordre alphabétique.**

Tous les agents promus seront appelés à participer au mouvement national de mutation 2015.

La liste d'aptitude demeure une sélection complémentaire mais minoritaire par rapport aux concours.

Les candidats :

- Filière fiscale : 37 candidats
- Filière gestion publique : 39 candidats

La CAP locale avait pour but de proposer une liste de noms pour la CAP nationale qui devra, fin du 1er trimestre 2015, arrêter la liste d'aptitude définitive pour une nomination au 1er septembre 2015.

La direction générale a indiqué un quota potentiel de 3 agents pour le département dont les 2 agents sélectionnés et non retenus l'année dernière.

La direction régionale a proposé de retenir 5 candidatures dans cette CAPL.

Les agents classés au delà de la 3ème place ne sont pas assurés d'être nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2015 mais seront prioritaires sur la prochaine liste d'aptitude.

Dans le débat, les représentants du personnel ont défendu de nombreux dossiers.

Le critère de notation étant maintenant prépondérant, nous invitons les agents à être très vigilants dans leur entretien d'évaluation et à ne pas hésiter à faire appel.

Compte tenu du faible taux de promotion, du nombre de candidats et de la valeur des dossiers, nous avons fait remarquer que la catégorie B pourrait espérer une promotion « couronnement de fin de carrière » comme existant pour la catégorie A.

**Comme annoncé dans notre déclaration liminaire, les élues CGT ont voté contre les listes issues de la CAP, sans remettre en cause la qualité des agents retenus, auxquels nous adressons nos félicitations. Ils pourront compter sur la CGT pour défendre leur dossier pour leur affectation.**

## LA LISTE DES CONTROLEURS PROPOSES A LA CAPL NATIONALE

<i>Rang</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Affectation</i>
<b>1</b>	Gilles ROLLAND	SIP Rennes Est
<b>2</b>	Jeannine GOUEZEL	Très. TINTENIAC
<b>3</b>	Christine BEAUME	SIE Rennes Ouest
<b>4</b>	Réjane BROSOLO	DRFIP PIAA
<b>5</b>	Jean-Michel SEMPERE	PCE Rennes Nord

*Les élues CGT : Brigitte ELIOT – Bée GRANDAIS*

*Expert : Hervé COUVERT*